

décision que j'ai prise, et c'est pourquoi j'ai déclaré, à tort ou à raison, que cette question n'a pas été soulevée dès la première occasion favorable.

Je signale au député qu'il est trop tard pour modifier la décision de la présidence. J'ai tenu compte des arguments du député d'Edmonton-Strathcona en prenant ma décision, que je voudrais maintenant confirmer.

**M. Nugent:** Monsieur l'Orateur, nous ne pouvons naturellement nous inscrire en faux contre votre décision, mais Votre Honneur a-t-il songé que, puisque les règles visent à expédier les travaux de la Chambre, on devrait pouvoir étudier cette question d'une manière appropriée et méthodique. Vous viendrez avec moi, j'en suis sûr, que si je n'ai pas tout à fait observé le Règlement je n'y ai pas dérogé beaucoup.

Comme j'ai déjà déposé au compte rendu mon accusation contre le ministre, il ne serait que juste, je crois, de lui donner la chance de répondre, à cause de la gravité de cette question. Personne à la Chambre, je pense, ne serait satisfait de laisser cette affaire en suspens, le ministre ayant été visé par une accusation dont je suis prêt à assumer la responsabilité. Allons-nous laisser subsister l'injustice d'une telle situation? La Chambre va-t-elle rester muette sans pousser plus loin son enquête, sans donner au ministre une chance de se défendre et sans établir si ces accusations sont motivées ou non? A mon avis, vous avez le droit de prendre le contrepied de votre propre décision si vous le jugez bon.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette de devoir informer le député que je n'ai pas envie de faire volte-face. Je comprends très bien le point qu'il soulève: certaines accusations figurent en ce moment dans le compte rendu, mais elles y étaient déjà auparavant.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. La décision a été rendue. Si les députés croient que le jugement de la présidence est fautif, le Règlement est entre leurs mains et ils peuvent en changer les dispositions pour qu'il soit possible d'en appeler des décisions rendues par la présidence. Telle est donc la situation actuelle. Nous avons modifié le Règlement précisément pour marquer—à tort ou à raison—notre confiance dans le jugement de l'Orateur. Ayant rendu ma décision, je regrette de devoir la confirmer.

**L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet d'une déclaration que vous avez faite tantôt à la Chambre. Vous nous avez rappelé...

**L'hon. M. Martin:** On ne peut jamais invoquer le Règlement au sujet de l'Orateur.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) n'ignore pas que la présidence ne saurait accepter qu'on invoque le Règlement au sujet d'une décision rendue; c'est contraire au Règlement de la Chambre.

**L'hon. M. Churchill:** Monsieur l'Orateur, le motif, que je n'ai pas encore énoncé, pour lequel j'invoque le Règlement n'a rien à voir à votre décision. J'en appelle au Règlement à propos de cette question. Si j'invoque le Règlement, c'est pour solliciter votre avis. Je veux porter une accusation contre le ministre de la Défense nationale, parce qu'il m'a paru induire la Chambre en erreur. Ce n'est qu'hier midi que j'en ai reçu la confirmation, et je n'ai pas eu l'occasion hier après-midi de préparer convenablement ma thèse.

Or, monsieur l'Orateur, l'impression qu'aura gardée la Chambre, c'est que le 30 août, quand on a demandé si l'on avait tronqué les témoignages présentés au comité, le ministre a donné une réponse satisfaisante. Voilà justement le point sur lequel je voudrais qu'on me conseille. Selon la page 7797 du *hansard* en date du 30 août, l'honorable député de Vancouver-Est a demandé au ministre:

...si quelque chose avait été retranché avant la présentation?

Le ministre a répondu:

L'amiral a retranché de son texte original deux ou trois références à des pays amis, car on a jugé que si elles avaient été faites au comité, elles auraient eu des répercussions sérieuses sur les affaires extérieures du Canada.

On sait maintenant qu'il a retranché quatre pages de texte relatif à la défense du Canada. Voilà le sujet que j'aimerais soulever à la première occasion, c'est-à-dire maintenant.

**M. Crouse:** Il a menti à la Chambre.

**M. Horner (Acadia):** Un autre Profumo.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député de Winnipeg-Sud-Centre soulève maintenant exactement le même sujet qui a été soulevé auparavant.